

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 27 Septembre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 83

Pouvoirs : 14

Membres votants : 97

Date de la convocation : 20/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-sept septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Christian BAISSE, Anne BARTHOW, Valéry BEURIOT, Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Philippe BOULLIER, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Manuel CHOLEZ, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD, Patrick HAUTECHAUD, Marine HEULARD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Bernadette LIEDTS, Dominique MABIRE, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Denis SZALKOWSKI, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU,

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Caroline BEAUMONT, Danielle CAMUS, Dominique CIVEL, Pascal COGNIN, Guillaume CROMBEZ, Christian DESLANDE, Jean-Marie GOSSE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Sébastien LERAT, Céline MACHADO, Brigitte PANNIER, Françoise TURMEL.

Pouvoirs : Sabrina BECHET donne procuration à Mickaël PEREIRA, Sandrine BOZEC donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Louis CHOAIN donne procuration à Patrick HAUTECHAUD, Sara FERAUD donne procuration à Frédérique PARIS, Pascal FINET donne procuration à Frédéric SCRIBOT, Sonia GUEDON donne procuration à Sébastien ROEHM, Jean-Pierre LE ROUX donne procuration à Myriam DUTEIL, Rémy LECAVELIER DESETANGS donne procuration à Lucette LECLERCQ, Françoise LEDUC donne procuration à André ANTHIERENS, Yannick LUCAS donne procuration à Valéry BEURIOT, Philippe MATHIERE donne procuration à Marie-Line BACHELOT, Marie-Lyne VAGNER donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Josiane VARAISE donne procuration à Frédéric DELAMARE, Guillaume WIENER donne procuration à Gérard LEMERCIER.

Délibération n° 143/2022 : Financement de fauteuils dentaires destinés à la formation d'étudiants en odontologie en ambulatoire

Le département de l'Eure, et plus encore le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), constate que la démographie médicale des chirurgiens-dentistes baisse d'année en année.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : seulement 10 chirurgiens-dentistes actuellement, essentiellement à Bernay, Beaumont-le-Roger et Brionne, quand une vingtaine de professionnels seraient nécessaires, au regard du nombre d'habitants, pour répondre aux besoins de la population en leur donnant un droit d'accès à la santé équivalent aux territoires voisins.

Dans le but d'inverser la tendance, les services de l'intercommunalité ont sollicité la direction de l'aménagement des Territoires de la Région, et plus précisément la cheffe du service Aménagement, Santé et Territoires Vulnérables afin de réfléchir à une aide ciblée pour inciter les chirurgiens-dentistes en exercice à former des élèves en 6^e - et dernière année - d'odontologie.

L'objectif est clair : susciter chez les futurs dentistes l'intérêt et l'opportunité d'exercer sur le territoire Bernay Terres de Normandie.

Car, contrairement aux médecins libéraux, aucune aide à l'installation, via la CPAM, n'est possible pour inciter les professionnels à s'installer sur notre territoire pourtant sous-doté.

L'absence de révision du « zonage » des chirurgiens-dentistes par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2013, malgré des indicateurs dans le rouge, explique cette situation paradoxale.

Les multiples relances appuyées des élus locaux auprès de l'ARS n'ont, à cette heure, rien changé.

Après réflexion, une solution est envisagée pour aider au financement de fauteuils dentaires destinés à la formation d'étudiants en odontologie ambulatoire.

La Région s'engage à verser, d'ici à 2025, une subvention maximale de 150 K€ pour un montant total d'investissement de 300 K€ HT (acquisition de fauteuils + aménagements et équipements annexes).

L'objectif de cette aide est de viser 4 fauteuils dentaires destinés à la formation sur le territoire de l'IBTN, un par maître de stage.

L'IBTN, pour sa part, au rôle convenu et entendu de facilitateur entre la Région et les professionnels dentaires, s'engage à sélectionner les maîtres de stage selon les critères suivants : praticiens de moins de soixante ans, etc. L'IBTN aurait donc un rôle d'instructeur des demandes et percevra les subventions de la Région dont elle assurera le reversement aux dentistes retenus

En outre, Il est rappelé que le versement de la subvention s'effectuera sur factures acquittées et que par voie de conséquence, aucun acompte ou avance ne sera octroyé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriales et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 07août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Conseil de l'Ordre régional des chirurgiens-dentistes ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à la majorité absolue des membres présents et représentés :**

- ✓ **S'ENGAGE** à sélectionner les maîtres de stage selon les critères suivants :
 - Les praticiens de moins de soixante ans,
 - Le maître de stage s'engage à accueillir des étudiants en odontologie pendant dix ans minimums,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- ✓ **DIT** que la subvention de la Région sera inscrite au compte 774 subventions exceptionnelles et que le versement aux praticiens au compte 6748 autres subventions exceptionnelles.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
83	14	97	2	95	2	93

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220927-143_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

Affichage : 06/10/2022

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

